Y a-t-il un risque professionnel lié au métier d'aide-ménagère ?

Ben Debognies

CSC Alimentation et Services

25 avril 2025

Sommaire : y a-t-il un risque professionnel lié au métier d'aide-ménagère ?

- Quelques chiffres et études
- Problèmes médicaux les plus courants et leurs causes
- Le travail d'aide-ménagère présente-t-il un risque pour votre santé ?
  - Selon les employeurs
  - Selon Fedris
- Campagnes bien-être CSC – FGTB
  - 2023 : « Ma santé n'a pas de prix ! »
  - 2024 : reconnaissance des maladies professionnelles

ACV
Voeding en Diensten
CSC
Alimentation et Services

Record : un travailleur sur cinq en arrêt maladie dans le secteur des titres-services (source : Securex, chiffres 2023)

- Le taux d'absentéisme dans le secteur des titres-services (CP 322.01): 20,2 %
- Le taux d'absentéisme total dans tous les secteurs: 8,2 %
- Maladie depuis plus d'un an :
  - Titres-services: 10,4 %
  - Tous les secteurs : 3,3 %.

ACV Voeding en Diensten
CSC Alimentation et Services

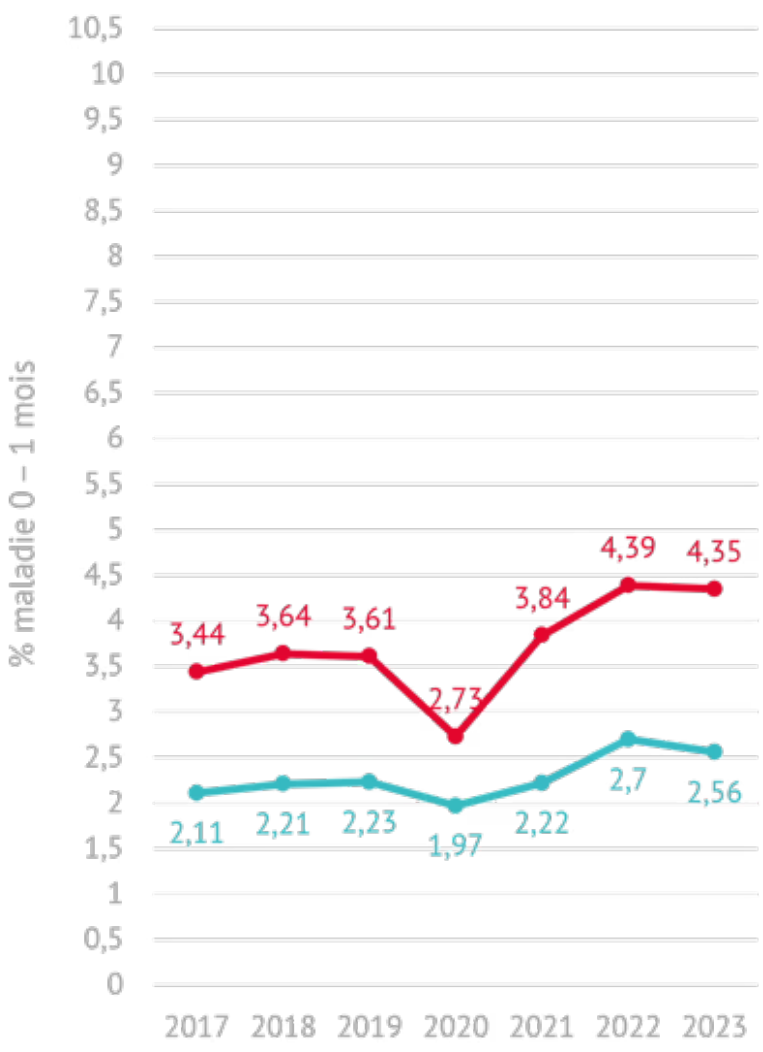
% maladie 0 – 1 mois
10,5
10
9,5
9
8,5
8
7,5
7
6,5
6
5,5
5
4,5
4
3,5
3
2,5
2
1,5
1
0,5
0
3,44
3,64
3,61
2,73
3,84
4,39
4,35
2,11
2,21
2,23
1,97
2,22
2,7
2,56
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023

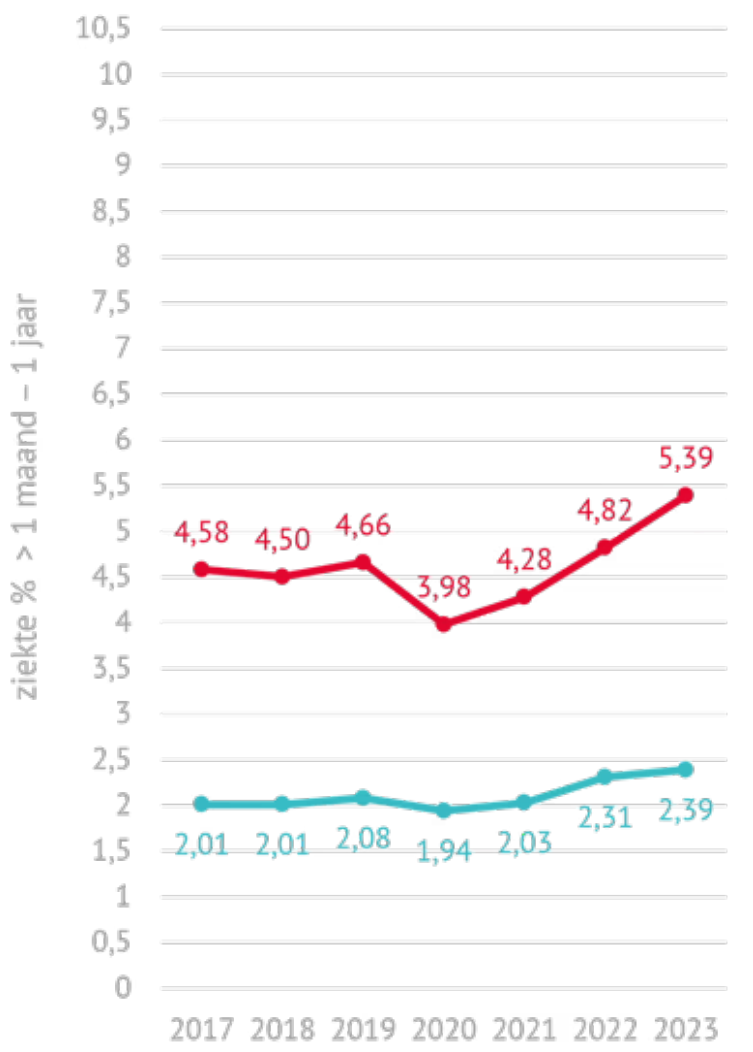
ziekte % > 1 maand – 1 jaar
10,5
10
9,5
9
8,5
8
7,5
7
6,5
6
5,5
5
4,5
4
3,5
3
2,5
2
1,5
1
0,5
0
4,58
4,50
4,66
3,98
4,28
4,82
5,39
2,01
2,01
2,08
1,94
2,03
2,31
2,39
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
Titre-services
Tous les secteurs

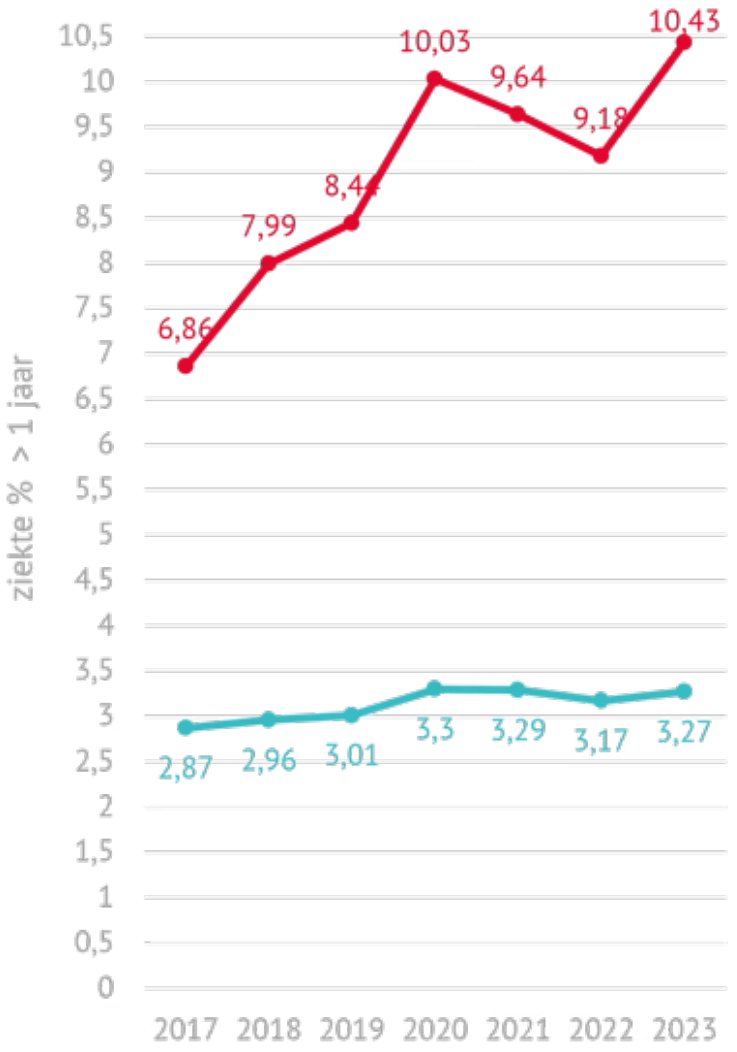
ziekte % > 1 jaar
10,5
10
9,5
9
8,5
8
7,5
7
6,5
6
5,5
5
4,5
4
3,5
3
2,5
2
1,5
1
0,5
0
6,86
7,99
8,44
10,03
9,64
9,18
10,43
2,87
2,96
3,01
3,3
3,29
3,17
3,27
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023

Le taux d'absentéisme en Belgique et dans le secteur des titres-services (CP 322.01)

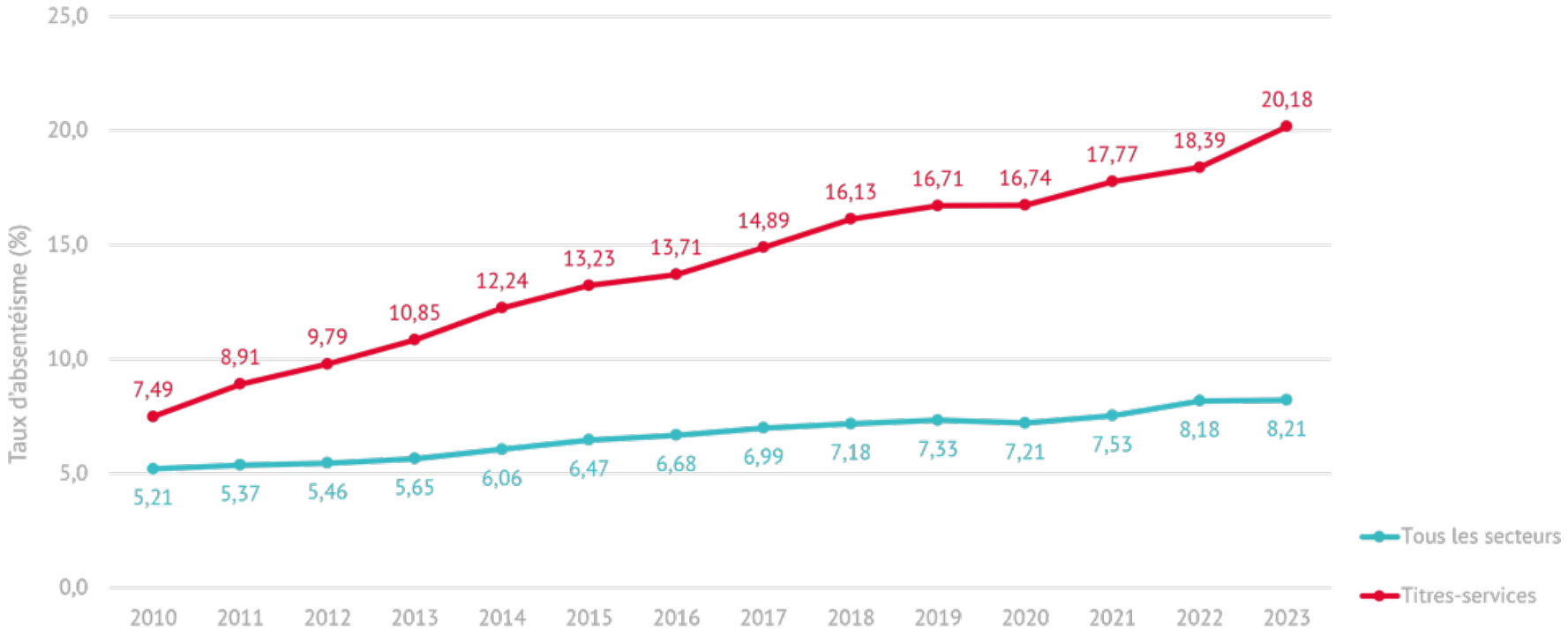

Répartition par CP (les plus impactées) – % de travailleurs entrés en invalidité par trimestre

Pourcentage du nombre de travailleurs entrés en invalidité pour les employeurs responsabilisés par CP								
CP	Q20224	Q20231	Q20232	Q20233	Q20234	Q20241	Q20242	Q20243
322.01 - Titres-services	28,41%	33,23%	28,86%	20,23%	21,14%	27,41%	25,28%	25,10%
118 - Industrie Alimentaire	3,45%	2,81%	5,19%	5,58%	7,05%	6,06%	8,75%	7,17%
124 - Construction	4,28%	6,65%	8,38%	6,23%	7,79%	8,82%	9,72%	5,89%
330.01.20 - Soins aux personnes âgées	13,38%	7,68%	3,72%	3,50%	2,35%	4,13%	4,72%	5,38%
200 - Employés	2,62%	3,40%	4,26%	6,36%	3,34%	2,34%	1,81%	4,99%
Total des 5 CP :	**52,14%**	**53,77%**	**50,40%**	**41,89%**	**41,66%**	**48,76%**	**50,28%**	**48,53%**

Top 5 en % basé sur Q = 2024/3

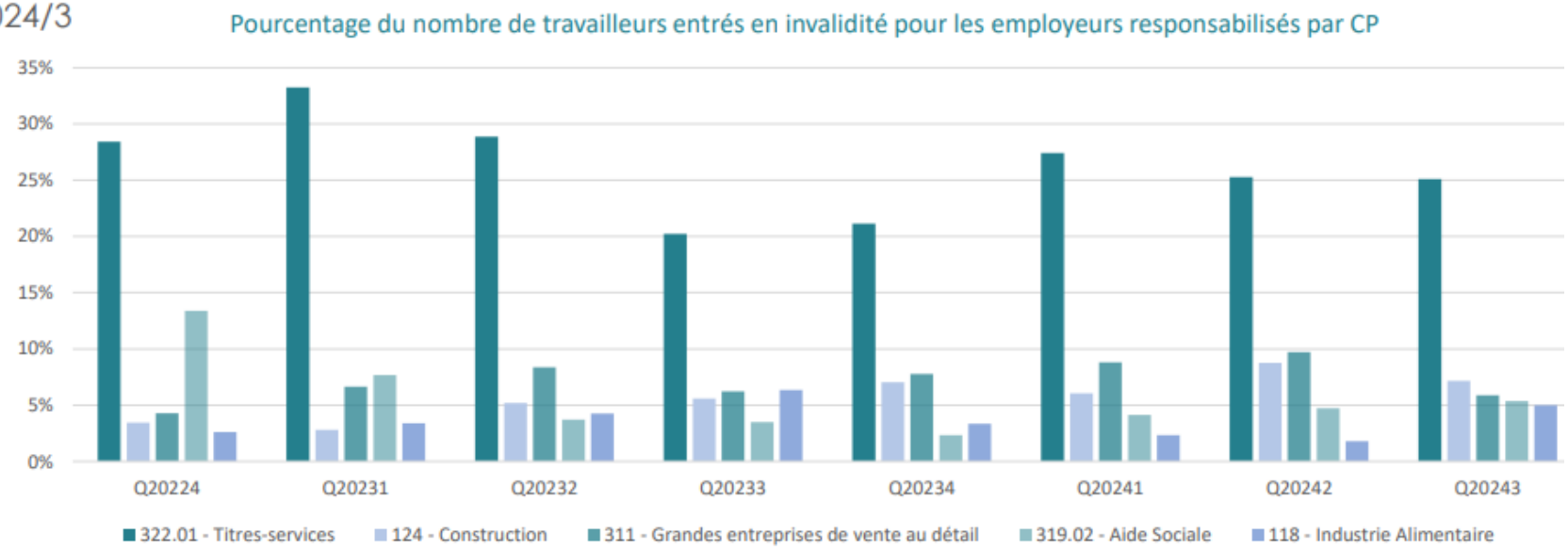

Figure 86 : Evolution du pourcentage de bruxellois en incapacité de travailler suite à leur passage dans les Titres-Services en fonction du nombre d'années écoulées (minimum une) depuis leur 1er jour de travail

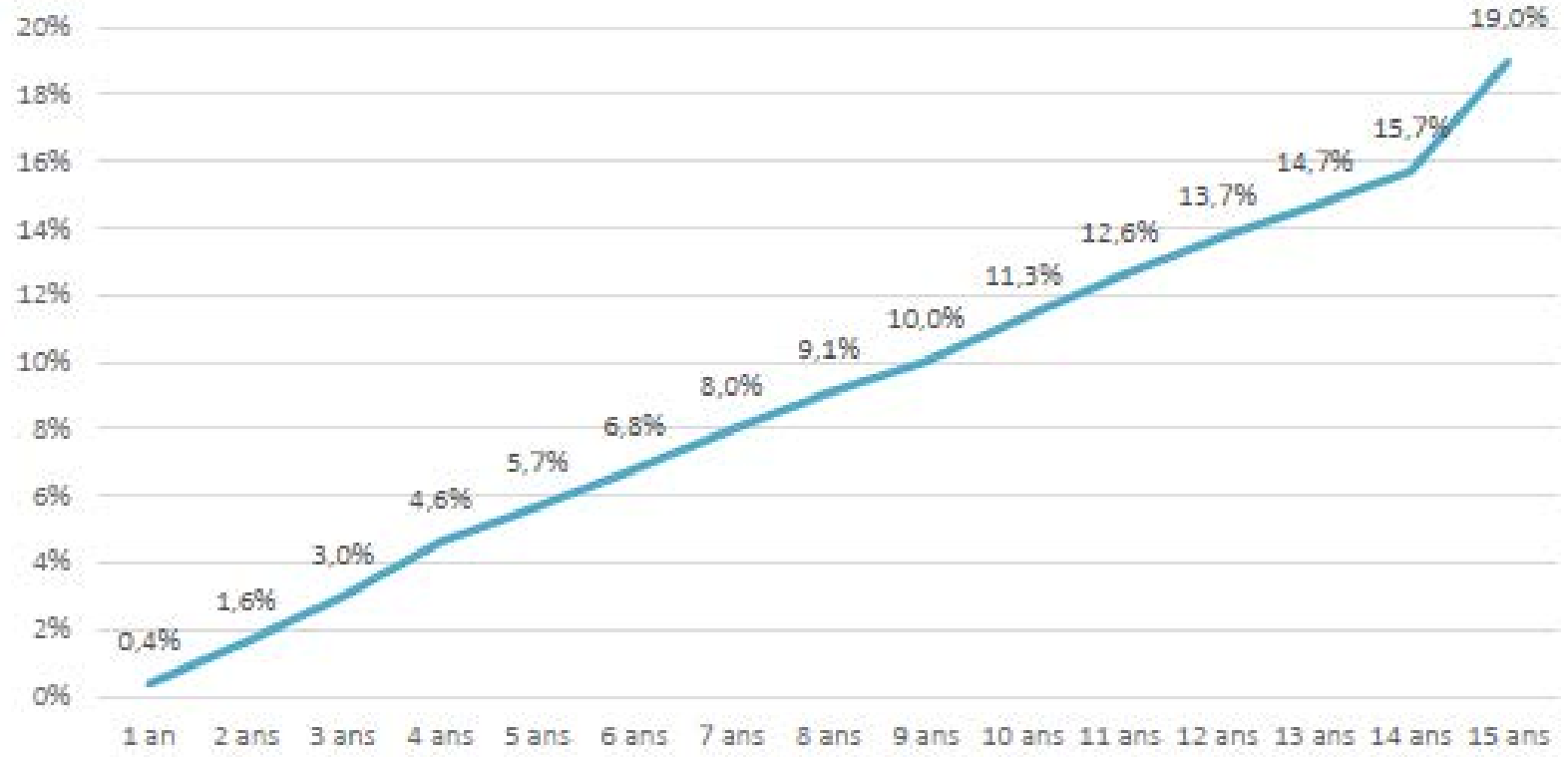

Source : IDEA Consult sur base des données de la BCSS (N = 44.011)

Figure 113 : Evolution du pourcentage de wallons en incapacité de travailler suite à leur passage dans les Titres-Services en fonction du nombre d'années écoulées depuis leur 1er jour de travail

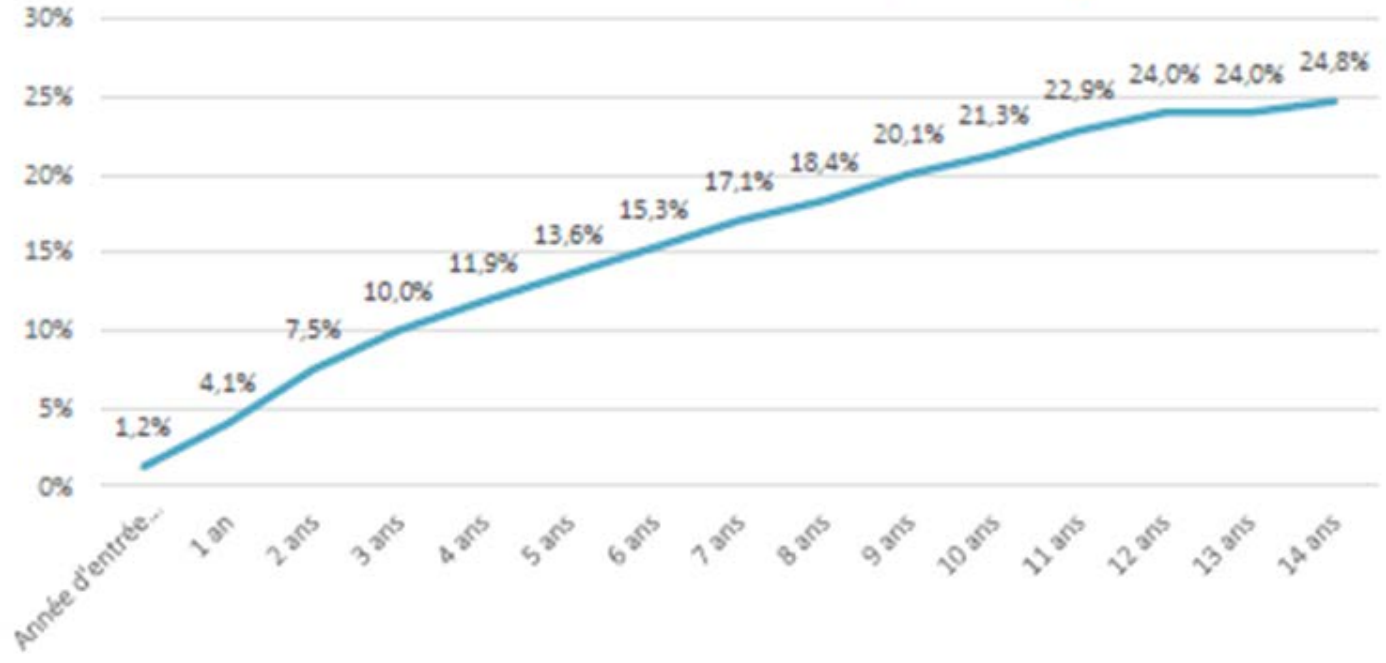

Source : IDEA Consult sur base des données de la BCSS (N = 78.514)

Étude sectorielle sur le bien-être du personnel des titres-services

- « Il est étonnant que les personnes plus âgées ne souffrent pas plus souvent d'affections physiques que les jeunes. Cependant, on remarque bien un impact de l'ancienneté : les personnes qui travaillent depuis moins longtemps souffrent de moins d'affections que celles qui ont plus d'ancienneté, ce qui démontre un lien évident entre la santé physique et l'emploi d'aide-ménager(ère). » (IDEA CONSULT 2018)

ACV Voeding en Diensten
CSC Alimentation et Services

Plusieurs études scientifiques confirment les problèmes de santé

- 35 fois plus de risques de troubles musculosquelettiques ('Subsidizing Domestic Services: Job Creation, Employment Formalisation and the Unintended Health Costs', Elisabeth Leduc et Ilan Tojerow, ULB, 2021)
- 260 % plus de risques d'incapacité de travail pendant les cinq premières années dans le secteur (idem)
- Relation claire entre l'utilisation de sprays et les problèmes respiratoires (Identifying cleaning products associated with short-term work-related respiratory symptoms: A workforce-based study in domestic cleaners, Steven Ronsmans, KUL, 2022)
- Présence des perturbateurs endocriniens dans les produits de nettoyage (entre autres Emmanuelle Boilan, 2023)

ACV Voeding en Diensten
CSC Alimentation et Services

Inspection du bien-être au travail : surveillance de la santé des aides-ménagères

- Surveillance de la santé : (uniquement) obligatoire s'il y a « des activités à risque défini » (art. I.4-3, Code du bien-être)
- « **les activités des travailleurs des titres-services présentent généralement de nombreux risques pouvant entraîner des maladies professionnelles, tels que l'exposition à des agents chimiques et un risque élevé de troubles musculosquelettiques** »
- Concernant les risques spécifiques auxquels sont exposées les aides-ménagères, il n'est pas possible de les prévenir complètement.
- Par conséquent, la surveillance de la santé est toujours obligatoire. Compter uniquement sur la consultation spontanée ne suffit pas.

ACV Voeding en Diensten CSC Alimentation et Services

Problèmes médicaux les plus courants chez les aides-ménagères

(IDEA Consult 2018)

- maux de dos (68 %)
- arthrite et douleurs musculaires (67 %)
- douleurs au cou ou aux épaules (62 %)
- douleurs aux poignets ou aux coudes (50 %)
- affections cutanées, affections des voies respiratoires, maux de tête (exposition aux produits chimiques)

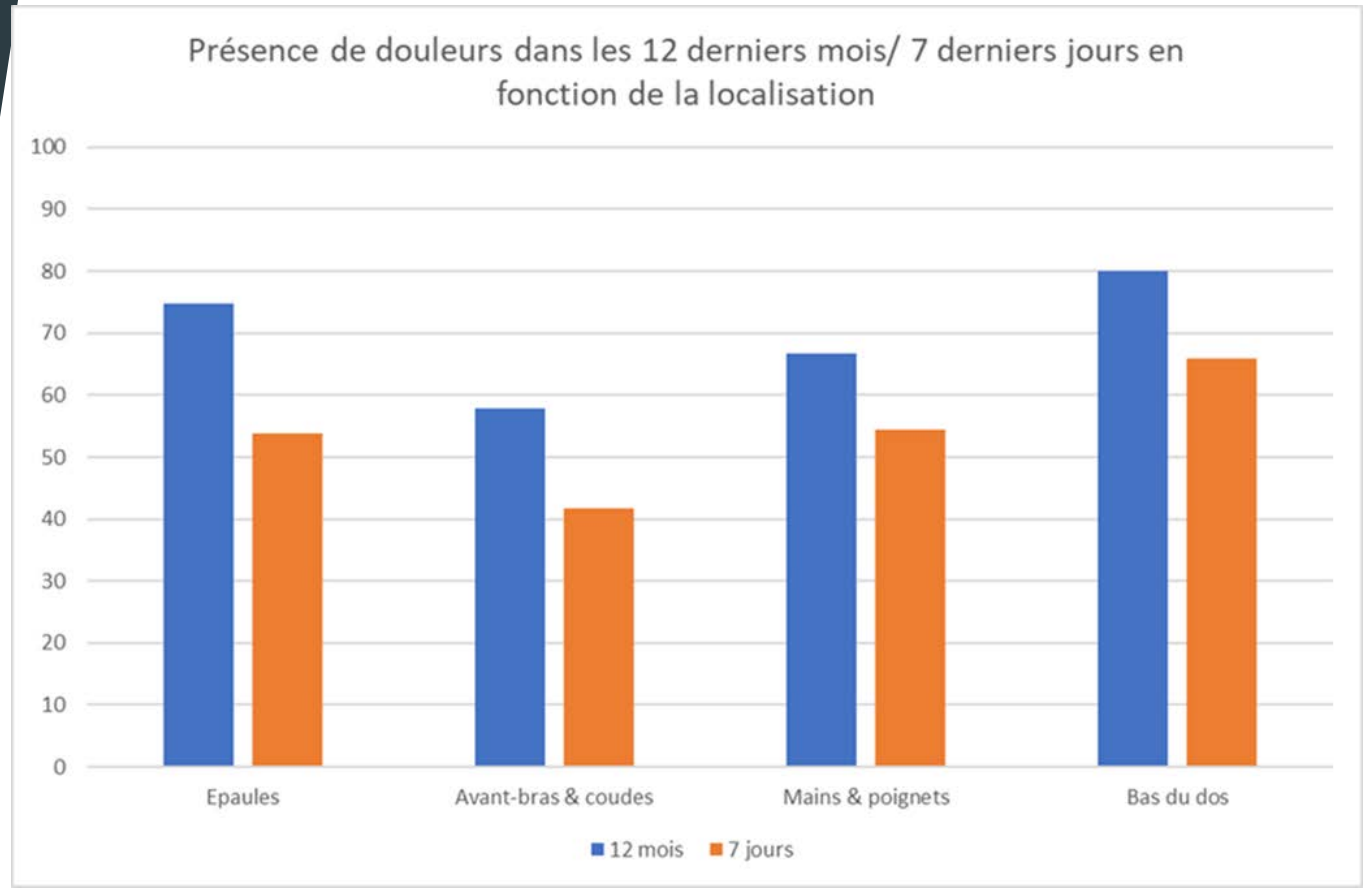

Source : Médecine pour le Peuple

Quelles sont les influences nocives ?

- Les nuisances professionnelles liées au risque de troubles musculosquelettiques sont :
  - Les gestes répétitifs
  - L'hyper sollicitation des membres supérieurs
  - Le port de charge lourde
  - Les postures contraignantes

ACV Voeding en Diensten
CSC Alimentation et Services

Conclusion

- Y a-t-il un risque professionnel lié au métier d'aide-ménagère ?
- Le travail d'aide-ménagère présente-t-il un risque pour votre santé ?
- Le nettoyage vous rend-il malade ?

ACV
Voeding en Diensten
CSC
Alimentation et Services

Selon les employeurs

- « Les antécédents de charge psychique et physique des travailleurs lors de l'embauche. »
- « Les vulnérabilités, ainsi que le bagage physique et psychique des personnes qui travaillent dans le secteur. »
- « Nous sommes punis parce que nous employons des personnes vulnérables. »
- « Le secteur des titres-services emploie souvent des personnes de condition socio-économique modeste et en situation de vulnérabilité. Ces personnes sont déjà plus exposées aux problèmes de santé et à l'absentéisme. Nous devons veiller à ne pas pénaliser les entreprises qui aident ces personnes à trouver du travail. »

DONC : ce n'est pas le travail qui rend malade. Le risque accru de maladie est déjà présent au moment du recrutement.

- Des mesures de prévention ne sont donc pas nécessaires.
- Inspection du bien-être au travail : contrôles en 2022 et 2023 constatent que 9 entreprises TS sur 10 ne respectent pas la Loi sur le Bien-Être,

ACV Voeding en Diensten
CSC Alimentation et Services

Selon Fedris

Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels, a examiné votre demande introduite le 4 décembre 2024 en vue d'obtenir une indemnisation pour une affection (capsulite rétractile épaule gauche) dans le cadre de la législation relative aux maladies professionnelles.(*)

Sur base de cet examen, Fedris décide de rejeter la demande. En effet, elle n'est pas fondée pour les motifs suivants:

Vous n'avez pas été exposé(e) au risque de la maladie professionnelle pendant tout ou une partie de la période au cours de laquelle vous apparteniez à une des catégories de personnes visées à l'article 2 des lois coordonnées. (Article 32 des lois coordonnées)

L'article 32 des lois coordonnées précise :
Il y a risque professionnel lorsque l'exposition à l'influence nocive répond, dans le cas particulier du demandeur, aux critères suivants :
- **inhérente à l'exercice de la profession**
- **nettement plus grande que celle subie par la population en général**
- **suffisante, selon les connaissances médicales généralement admises, pour constituer la cause prépondérante de l'affection envisagée au sein des groupes de personnes exposées à cette influence nocive.**

Lors de l'exercice d'activités professionnelles en tant qu'aide-ménagère, le travail avec les bras au niveau ou plus haut que le niveau des épaules (moins de 2 h/j) est trop limité pour être accepté comme exposition au risque de tendinopathie de l'épaule suivant les critères d'exposition appliqués par Fedris.

Depuis 2022: accent sur la santé

- Témoignages, histoires d’aides-ménagères
- Médias sociaux
- Journées d'étude, conseils de délégués
- « community building » avec les délégués et les affilié,e,s
- Concertation sociale et négociations (secteur, entreprises)
- Attention particulière aux matériaux de travail et aux produits de nettoyage
- Coopération, mise en réseau (scientifiques, SPF, etc.)
- Actions politiques

ACV
Voeding en Diensten
CSC
Alimentation et Services

Campagne CSC – FGTB : « Ma santé n’a pas de prix ! » (2023)

- Objectifs :
  - Démontrer qu’il existe bien des risques professionnels
  - Imposer des analyses de risques et des mesures de prévention
- Visant les ministres régionaux de l’Emploi

CSC
Alimentation et Services

Brussels
nge MC.
FEDERGON
HOUDT NIET
VAN JULLIE!
RÉCEPTIO
ROYAL

PEK & VEREN
VOOR DE AANDEELHOUDERS!
degroteschoonmaak.net
GOUDRON & PLUMES
POUR LES ACTIONNAIRES!
legrandnettoyage.net
SCAN ME
FGTB
Centrale Générale
Samen sterk

Campagne CSC – FGTB : « Ma santé n'a pas de prix ! »

- Résultats politiques
- Wallonie : dès le 01/01/2024
  - Analyses de risques obligatoires
  - Surveillance de la santé obligatoire
  - Sinon, perte de l'agrément
  - MAIS : suspendu par le Conseil d'État (04/10/2024)
- Bruxelles : dès le 01/01/2025
  - Visite au domicile obligatoire pour les nouveaux clients
  - Analyses des risques obligatoires
  - Surveillance de la santé annuelle obligatoire
  - MAIS : en appel au Conseil d'État
- Flandre
  - Promesse (01/06/2023) de la visite au domicile obligatoire retirée

ACV Voeding en Diensten
CSC Alimentation et Services

Campagne pour une meilleure reconnaissance des maladies professionnelles (2024)

- Coopération entre Médecine pour le Peuple, la FGTB et la CSC
- Pourquoi ?
  - Une grande partie des aides-ménagères et du personnel de nettoyage ont des problèmes médicaux
  - Refus quasi systématique de Fedris
  - Reconnaître qu'il y a bien un risque professionnel → imposer une politique de prévention et de bien-être
  - Respect des aides-ménagères et du personnel de nettoyage

Dix métiers les moins attractifs

% qui conseilleraient le métier à leurs enfants ou amis

Pêcheur	17%
Coursier (à vélo)	17%
Chauffeur de taxi	18%
Portier	18%
Nettoyeur industriel	19%
Aide-ménagère	19%
Emballeur	19%

Top 3 des métiers en pénurie

1. Technicien en installations industrielles
2. Infirmer
3. Nettoyeur à domicile

Top 10 des métiers au salaire mensuel brut moyen le plus bas

Serveurs et barmen	€2.475
Coiffeurs et professionnels de la beauté	€2.476
Aides-ménagères et nettoyeurs	€2.539

Respect ?

Campagne maladies professionnelles (2024)

- Initiative : Médecine pour le Peuple (2023)
- Nous nous concentrons sur 4 pathologies : le syndrome du canal carpien, et les tendinites du poignet, du coude et de l'épaule
- Conseil national des délégué·es des titres-services, 13/05/2024
- Conseil des délégué·es de Bruxelles, juin 2024
- Contacts avec militant·es et affilié·es
- Newsletter électronique aux affilié·es, 17/06/2024
- Clôture de l'appel, 02/07/2024 (500 signalements reçus)
- Tous les signalements ont été transmis à Médecine pour le Peuple

ACV Voeding en Diensten

CSC Alimentation et Services

POUR NOUS, TA SANTÉ N'A PAS DE PRIX

Campagne pour une meilleure reconnaissance des maladies professionnelles

QU'EST-CE QUE C'EST FEDRIS ?

FEDRIS est l'agence fédérale des risques professionnelles. C'est un organisme fédéral qui reconnait ou non la maladie comme une maladie professionnelle (venant du travail). Si la maladie est reconnue comme maladie professionnelle, les travailleurs reçoivent alors une indemnité mensuelle et un remboursement des frais de santé (kiné, médicaments, etc).

POURQUOI LE SECTEUR DES TITRES-SERVICES ET DU NETTOYAGE ?

Dans le secteur des titres-services et du nettoyage, énormément de travailleurs souffrent de ce qu'on appelle les troubles musculosquelettiques (tendinites du poignet, canal carpien, épicondylite, tendinopathie de l'épaule, etc.). Pourtant, 2/3 des demandes sont refusées par FEDRIS. L'argument le plus souvent utilisé est qu'il n'y a pas de preuve d'exposition professionnelle, donc pas de preuve que la tendinopathie est causée par le travail (gestes répétitifs, port de charges lourdes, etc).

QUEL EST LE BUT DE LA CAMPAGNE ?

Nous voulons introduire auprès de FEDRIS beaucoup de demandes de reconnaissance de maladies professionnelles afin de prouver, par cette action collective, que les secteurs du nettoyage et des titres-services rendent malades. Le but est donc de constituer un maximum de dossiers pour mettre la pression et faire en sorte que les deux secteurs se retrouvent dans la liste des maladies professionnelles et qu'il y ait une reconnaissance automatique, sans que les travailleurs doivent prouver l'exposition professionnelle.

Nous nous concentrons sur les tendinopathies du membre supérieur (épaule, coude, poignet). Ce projet ne garantit évidemment en rien que la maladie soit reconnue. Cependant, nous pensons que faire une action collective permettra d'obtenir une meilleure reconnaissance des maladies professionnelles.

- **Êtes-vous travailleu(se)r :**

☐ Titres-services ☐ Nettoyage

☐ Aide-Ménagère ☐ Technicien(ne) de surface

☐ Repasseuse ☐ Laveur vitre

☐ Employé(e) ☐ TI

☐ Handyman

- **Région du corps concernée par la maladie :**

☐ Epaule

☐ Coude

☐ Poignet

- **Avez-vous déjà fait une demande de reconnaissance de maladie professionnelle pour cette région du corps ?**

☐ Oui

☐ Non

- **Êtes-vous en incapacité de travail actuellement ? (100% sur la mutuelle)**

☐ Oui

☐ Non

- **Si vous êtes en incapacité de travail, depuis quand ?**
- **Etes-vous en temps partiel médical ?**

☐ Oui

☐ Non

- **Si oui depuis quand ?**

En complétant ce questionnaire, vous autorisez les médecins de Médecine pour le Peuple à prendre contact avec vous

médecine pour le peuple

CSC Alimentation et Services

Pour nous, votre santé n'a pas de prix

Ma CSC

Chère Sim

Année après année, le nombre d'aides-ménagères en incapacité de travail pour cause de maladie augmente. **En moyenne, une aide-ménagère sur cinq est malade**. Plus vous travaillez longtemps dans le secteur, plus vous risquez d'avoir des problèmes de santé. Autrement dit, c'est le **travail qui rend malade**. Pourtant, la plupart des demandes de reconnaissance comme maladie professionnelle sont refusées. Il faut que cela change !

Campagne maladies professionnelles (2024)

Campagne maladies professionnelles (2024)

Traitement par Médecine pour le Peuple

- 500 formulaires reçus
- 200 rendez-vous honorés
- 150 dossiers complets
- 112 sélectionnés pour l’action du 04/12/2024

Action Fedris (04/12/2024)

Campagne maladies professionnelles (2024)

- L'objectif de la campagne est double :
  - un changement d'attitude de Fedris et une meilleure reconnaissance des maladies professionnelles
  - une adaptation de la réglementation pour inclure certains troubles des aides-ménagères dans la « liste fermée » de Fedris (débouchant sur une reconnaissance quasi automatique)
- Suite
  - Contester les décisions négatives devant le tribunal du travail
  - Dialogue avec Fedris
    - Comité de gestion
    - Conseil scientifique

geneeskunde voor het volk
médecine pour le peuple

ACV Voeding en Diensten
CSC Alimentation et Services